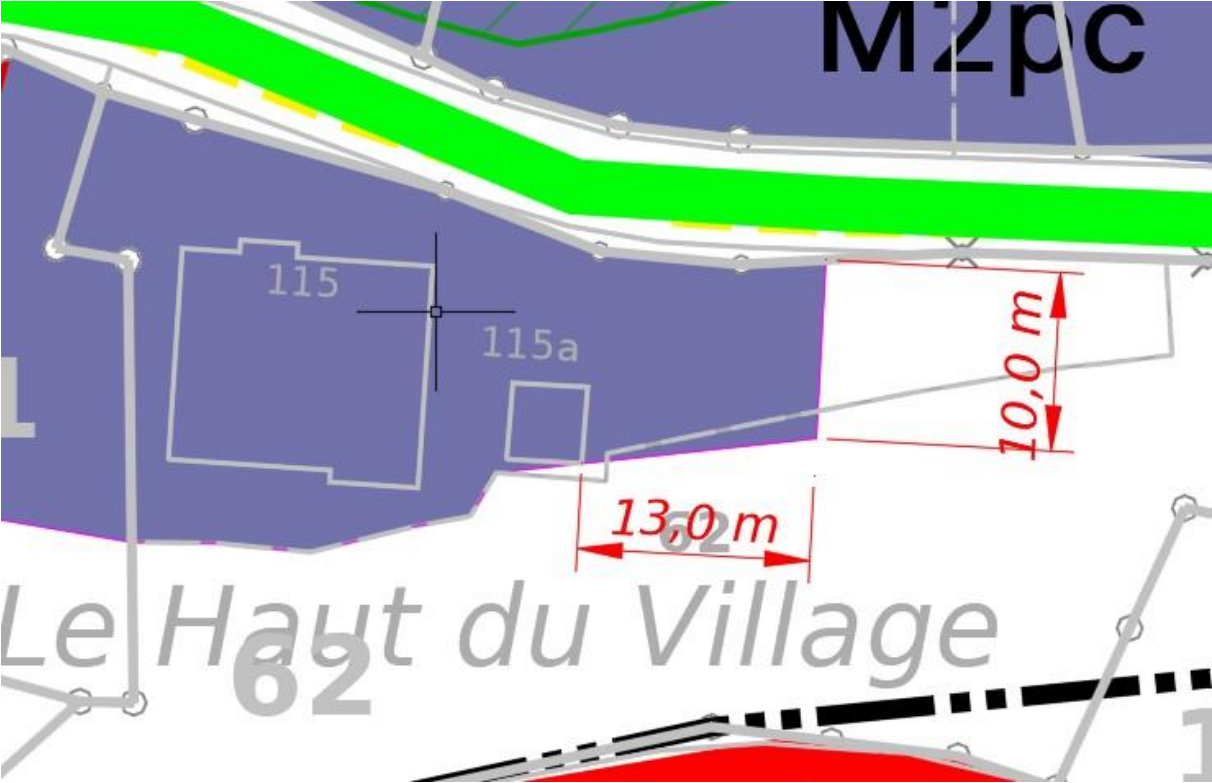


Premier amendement décidé par l'assemblée communale du 7 décembre 2023 :

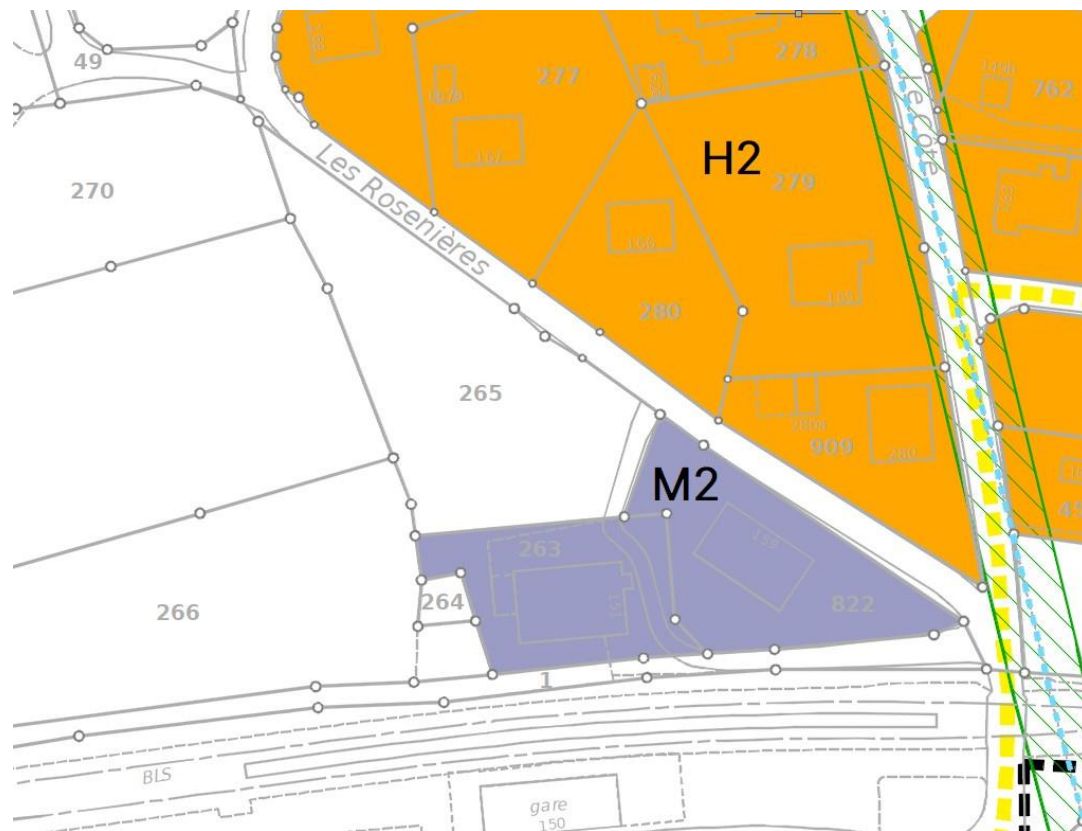
Extension de la zone M2pc de quelques 150 m² sur la parcelle no 62



Deuxième amendement décidé par l'assemblée communale du 7 décembre 2023 :

Inclusion de la parcelle no 265 dans la zone d'habitation H2

Situation au moment du dépôt public : affectation à la zone agricole



Situation après décision de l'assemblée communale : affectation à la zone H2

